

Définitions :

« **Base SoLocal Marketing Services** » : désigne les fichiers issus des bases SoLocal Marketing Services destinés à l'usage exclusif des Clients SoLocal Marketing Services. Les bases SoLocal Marketing Services désignent respectivement les bases constituées de fichiers multicanal adresses-téléphones-emails de tiers particuliers et professionnels sur lesquels SoLocal Marketing Services a obtenu un droit d'utilisation aux fins de fournir à ses Clients des prestations de marketing direct et qui a fait l'objet d'une déclaration CNIL datant du 25/02/2010

- « **Commande** » : désigne la proposition commerciale de SoLocal Marketing Services acceptée par le Client.

- « **CGV** » : désigne les présentes conditions générales de vente.

- « **Client** » : désigne l'annonceur souscrivant directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire (agence de publicité, centrale d'achat d'espace) aux offres SoLocal Marketing Services ou tout utilisateur des prestations sur le site www.marketingconnect.fr

- « **Contrat** » : désigne la Commande et les présentes conditions générales de vente.

- « **Conditions générales** » : désignent les présentes conditions

- « **Destinataire** » : désigne la personne physique ou morale destinataire d'un Message Email, sms ou postal dont les Données ont été :

- soit fournies par le Client à SoLocal Marketing Services dans le Fichier Client,
- soit sélectionnées dans la Base SoLocal Marketing Services

- « **Données** » : désignent les informations rattachées aux Destinataires et notamment les noms, prénoms, adresse, téléphone et e-mail des Destinataires.

- « **E-mail Abouti** » : désigne chaque Message Email délivré au Destinataire sans savoir si ce dernier en a pris ou non connaissance.

- « **E-mail Envoyé** » : désigne le message Email envoyé au Destinataire sans savoir si l'adresse Email est valide.

- « **Fichier** » : désigne les éléments d'adresses mis à disposition du Client par SoLocal Marketing Services conformément à ses critères de sélection.

- « **Fichier contacts du Client** » : désigne le fichier de Données de Destinataires fourni par le Client à SoLocal Marketing Services pour la réalisation d'une Prestation de Campagne Mailing, Campagne Emailing ou Campagne SMS.

- « **Message SMS** » : désigne le message du Client destiné à être envoyé par SMS

- « **Message Email** » : désigne le message du Client, sous forme numérique destiné à être envoyé par courrier électronique

- « **Moteurs de recherche** » : désigne les moteurs de recherche, notamment Google et Bing

- « **les Offres Connect** » : désignent :

- l'offre ContactConnect proposée par SoLocal Marketing Services consistant en la réalisation d'une campagne de SMS pour le Client
- l'offre EmailConnect proposée par SoLocal Marketing Services consistant en la réalisation d'une campagne d'emails pour le Client
- l'offre ListConnect proposée par SoLocal Marketing Services consistant en la réalisation d'achat de fichiers d'adresses postales par le Client
- l'offre PostConnect proposée par SoLocal Marketing Services consistant en la réalisation de mailings postaux pour le Client
- l'offre SiteConnect proposée par SoLocal Marketing Services consistant en la réalisation d'un site Internet pour le Client et son référencement sur Internet
- l'offre TraficConnect proposée par SoLocal Marketing Services consistant en la réalisation d'une campagne publicitaire au sein de l'espace de référencement payant des Moteurs de recherche et garantissant au Client des Clics à partir des mots clés définis par SoLocal Marketing Services
- l'offre Booster Site Google AdWords™ proposée par SoLocal Marketing Services, en sa qualité de régie locale Google AdWords¹, consistant en la réalisation d'une campagne publicitaire au sein de l'espace de référencement payant de Google et garantissant au Client des Clics à partir de mots clés définis par SoLocal Marketing Services

- « **Partenaire** » : désigne toute entreprise directement ou indirectement partenaire de SoLocal Marketing Services intervenant dans le cadre de la réalisation des offres SoLocal Marketing Services.

- « **SoLocal Marketing Services** » : désigne la société SoLocal Marketing Services, SA au capital de 7 275 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 422 041 426, et dont le siège social est situé 204 rond-point du Pont de Sèvres, 92100 Boulogne Billancourt

- « **Registrar** » : désigne le centre d'enregistrement qui reçoit les inscriptions des noms de domaines

- « **Panier** » : désigne le récapitulatif de commande visualisé à l'écran et détaillant les prestations commandées, leur quantité et leur prix.

- « **Site MARKETINGCONNECT** » : site web accessible à l'adresse www.marketingconnect.fr

- « **Site** » : désigne le site Internet réalisé par SoLocal Marketing Services ou non

- « **Clic** » : désigne l'action effectuée par un utilisateur d'un Moteur de recherche sur lequel apparaît la campagne TraficConnect ou Booster Site Google AdWords™, sur le lien hypertexte du Client, et qui permet de le rediriger vers une page du Site du Client. Chaque campagne dispose d'une url de redirection distincte.

I. LES PRODUITS.

A. OFFRE SITECONNECT

1. Création du Site :

Dans le cadre d'une création de Site, le Client s'engage aux prestations qui suivent, lesquelles seront effectuées selon les spécifications techniques et la charte graphique de SoLocal Marketing Services et des Partenaires : réalisation des textes, images, travaux, saisie, programmation du Site.

Le Client s'engage à adresser à SoLocal Marketing Services dans le cadre de la présente prestation le maximum d'éléments et à coopérer avec SoLocal Marketing Services pour une réalisation optimale du Site ; à cette fin le client sera contacté par SoLocal Marketing Services. A défaut, la création du Site en sera retardée. Si malgré 4 relances, les éléments de création ne sont pas transmis à SoLocal Marketing Services, le Contrat sera susceptible d'être résilié de plein droit par SoLocal Marketing Services et 3 (trois) mensualités de l'offre choisie resteront dues à SoLocal Marketing Services. De même, au-delà du délai prévu de fabrication et mise à jour, une facturation du temps supplémentaire sera demandée au client.

SoLocal Marketing Services adresse au Client un email pour l'informer de la mise en ligne de son Site. En l'absence d'observation sous 10 (dix) jours calendaires, le Client est réputé avoir accepté l'intégralité du Site. Dans le cas contraire, SoLocal Marketing Services procédera aux modifications selon les instructions du Client.

2. Mise en ligne et hébergement :

A partir de la validation du paiement des frais techniques, SoLocal Marketing Services s'engage à réaliser le Site et le mettre en ligne dans un délai de 45 (quarante-cinq) jours sous réserve que le Client lui ait communiqué l'ensemble des éléments nécessaires à ladite création au plus tard 21 (vingt et un) jours après validation de la Commande.

En qualité d'intermédiaire technique, SoLocal Marketing Services garantit que la mise en ligne sur le réseau Internet est effectuée conformément au délai indiqué ci-dessus. Le Site est hébergé sur un des centres serveurs choisis par SoLocal Marketing Services. L'hébergeur fournit le matériel informatique, la bande passante, les équipements de sécurité, les logiciels nécessaires à l'hébergement du Site ; il s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. L'hébergeur s'engage à utiliser des procédés et matériels dûment éprouvés et à prendre toute précaution raisonnable pour assurer la protection matérielle et la sécurité contre les risques d'intrusion des données et programmes qui lui sont confiés. Le Client reconnaît que les logiciels adaptés aux centres serveurs relèvent d'un domaine particulièrement complexe de la technologie informatique et qu'ils ne peuvent, en l'état actuel des connaissances, faire l'objet ni de test, ni d'expérience couvrant l'intégralité des possibilités d'utilisation.

L'hébergeur assure la continuité de son service 24 (vingt-quatre) heures sur 24 (vingt-quatre) et tous les jours de l'année ; il se réserve néanmoins la possibilité d'interrompre son service pour les

durées les plus courtes possibles afin d'améliorer le fonctionnement de la plate-forme ou de pallier certaines imperfections ; ces interruptions n'excéderont pas une durée de 3 (trois) heures, sauf cas de force majeure. SoLocal Marketing Services fera le nécessaire auprès de l'hébergeur pour que la mise en ligne sur le réseau Internet du Site ainsi hébergé soit effectuée dans des conditions optimales, mais ne pourra encourir aucune responsabilité du fait d'interruptions exceptionnelles de ce centre serveurs dans les conditions ci-dessus précisées. Si néanmoins l'interruption devait excéder 3 (trois) heures, SoLocal Marketing Services et l'hébergeur s'efforceraient de mettre en place une solution de substitution acceptable. SoLocal Marketing Services et l'hébergeur ne peuvent être tenus pour responsables en cas de dysfonctionnement ou d'interruption du réseau Internet ou téléphonique rendant impossible l'accès au Site.

3. Nom de domaine :

Tout nom de domaine attribué dans le cadre du présent Contrat est rattaché au Site réalisé par SoLocal Marketing Services.

Le transfert d'un nom de domaine, dont la gestion relève d'un autre prestataire que SoLocal Marketing Services, est subordonné à la validité du nom de domaine et au règlement des sommes restant dues au prestataire. Lorsqu'un client détient un nom de domaine chez un autre Registrar, alors SoLocal Marketing Services accepte d'utiliser et d'intégrer ce nom de domaine au Site réalisé par SoLocal Marketing Services, sous réserve que le client transmette à SoLocal Marketing Services tous les éléments nécessaires à cette intégration.

A défaut de transmission, dans un délai de 30 jours après l'acceptation des présentes, le Client ayant souscrit à l'Offre SiteConnect devra choisir un autre nom de domaine à déposer et gérer par SoLocal Marketing Services.

Au regard des souhaits et éléments transmis par le Client, SoLocal Marketing Services demande au nom et pour le compte du Client aux organismes compétents l'enregistrement ou le renouvellement des noms de domaine sous réserve de leur disponibilité.

L'attribution d'un nom de domaine est soumise aux conditions générales du Registrar concerné (consultables sur internet ou remises au Client, à sa demande écrite) lesquelles sont dans leur intégralité opposables et applicables au Client. L'obtention d'un nom de domaine est également tributaire des justificatifs demandés par le Registrar concerné. Un refus d'attribution de la part de ce dernier ne peut en aucun cas engager la responsabilité de SoLocal Marketing Services, qui face à un tel refus effectuera une nouvelle demande modifiée.

Chaque nom de domaine est attribué pour une durée déterminée ; de ce fait, le non renouvellement de sa souscription par le Client, dans les délais impartis stipulés par SoLocal Marketing Services, est susceptible de priver ultérieurement le client de son droit d'occupation sur les noms de domaine qui lui avaient été attribués initialement.

La gestion d'un nom de domaine au nom et pour le compte du Client par SoLocal Marketing Services est limitée à la durée du Contrat. Par conséquent, elle prendra automatiquement fin en cas d'expiration du Contrat, de telle sorte que la responsabilité de SoLocal Marketing Services au titre de sa gestion ne puisse être recherchée sur quelque fondement que ce soit à compter de ladite expiration.

Le Client assume l'entière responsabilité du (ou des) nom(s) de domaine qu'il choisit notamment au regard des droits de propriété intellectuelle ou autres droits détenus par des tiers (marque, nom commercial...).

Le Client prend à sa charge l'ensemble des frais relatifs à tout différend ou litige afférent au nom de domaine qui lui est attribué.

La responsabilité de SoLocal Marketing Services ne saurait être engagée à raison des conséquences de l'intervention du Client ou d'un tiers susceptible d'affecter un nom de domaine dont le Client demande l'attribution, le renouvellement ou le transfert ou qui a été préalablement réservé auprès de SoLocal Marketing Services.

Le Client assume l'entière responsabilité du (ou des) nom(s) de domaine qu'il choisit notamment au regard des droits de propriété intellectuelle ou autres droits détenus par des tiers (marque, nom commercial...).

Le Client prend à sa charge l'ensemble des frais relatifs à tout différend ou litige afférent au nom de domaine qui lui est attribué.

La responsabilité de SoLocal Marketing Services ne saurait être engagée à raison des conséquences de l'intervention du Client ou d'un tiers susceptible d'affecter un nom de domaine dont le Client demande l'attribution, le renouvellement ou le transfert ou qui a été préalablement réservé auprès de SoLocal Marketing Services.

4. Liens hypertextes :

Si un ou plusieurs liens hypertextes externes sont créés sur le Site, le Client est seul responsable des choix des sites ou des pages reliées par ce(s) lien(s) et de l'exactitude de l'adresse de renvoi dudit (desdits) lien(s).

Il est de la seule responsabilité du Client de veiller à ce que le(s) lien(s) ne constitue(nt) pas une

¹ Nous vous invitons à consulter l'avis de divulgation « Collaboration avec un partenaire tiers » à l'adresse suivante : <http://www.google.com/adwords/thirdpartypartners/>

infraction notamment à l'ordre public interne ou international ou aux bonnes mœurs et qu'il(s) n'est (ne sont) pas susceptible(s) de porter atteinte aux droits des tiers.

5. Mises à jour du Site :

Le Site pourra être mis à jour par SoLocal Marketing Services à la demande du Client.

Toute demande de mise à jour peut être communiquée sur simple demande auprès de SoLocal Marketing Services. Une mise à jour est réputée acceptée en l'absence d'observation écrite du Client dans les 8 (huit) jours ouvrables à compter de sa mise en ligne, sans qu'il ne soit besoin de "Bon à Tirer".

Les mises à jour effectuées par le Client à partir de son espace Client sont réputées définitives dès leur validation par le Client.

De même, au-delà du délai de fabrication et des mises à jour élémentaires prévues dans la relation client, une facturation pour les mises à jour supplémentaires sera demandée au client.

6. Responsabilité de SoLocal Marketing Services :

Si la responsabilité de SoLocal Marketing Services est engagée, SoLocal Marketing Services corrigera l'erreur ou le manquement dans les meilleurs délais, et le Client sera en droit d'être indemnisé uniquement du préjudice direct subi et démontré. Cette indemnité ne pourra être supérieure au prix versé par le Client pour la conception et la réalisation du Site concerné par le manquement.

SoLocal Marketing Services décline toute responsabilité quant aux défauts ou erreurs qui pourraient résulter de l'utilisation des documents (photos, brochures, films, CD informatiques, documents communiqués via l'espace Client, ...) remis par le Client que ceux-ci aient été ou non modifiés par SoLocal Marketing Services, à moins que les défauts ou les erreurs en question ne résultent d'une telle modification. Ces documents pourront être récupérés par le Client dans un délai d'un mois à compter de la mise en ligne du Site.

Après cette date, ils seront détruits et aucune demande de restitution ne pourra être satisfaite.

7. Obligations et responsabilité du Client :

Le Client s'engage au paiement total de l'offre souscrite au présent Contrat selon les modalités définies aux présentes conditions générales de vente.

Le Client s'engage à collaborer activement avec SoLocal Marketing Services afin de permettre le bon déroulement des prestations. Il s'engage notamment à fournir à SoLocal Marketing Services les éléments et informations nécessaires à la réalisation des prestations, et dans les délais nécessaires à l'exécution desdites prestations. A défaut, les délais de réalisation des prestations prévus sur la (les) Commande(s) concernée(s) ne seront pas respectés par SoLocal Marketing Services sans que le Client ne puisse prétendre à un quelconque remboursement du montant de la Commande, ni à aucune autre pénalité ou dommages et intérêts quels qu'ils soient, le Client sera redevable en intégralité du montant de la Commande.

Le Client assume, en tant qu'éditeur du contenu du Site, l'entière responsabilité de l'ensemble des éléments transmis à SoLocal Marketing Services, et en garantit la véracité. Le Client est seul responsable des éléments qu'il demande à SoLocal Marketing Services d'intégrer sur le Site et dont il autorise à SoLocal Marketing Services (et/ou l'hébergeur) l'usage pour la réalisation des prestations prévues au Contrat. Le Client déclare qu'il dispose des droits de propriété intellectuelle et des droits relatifs à l'image de la personne humaine et des biens et d'une manière générale de tous les droits des tiers sur l'ensemble des éléments fournis par lui à SoLocal Marketing Services, figurant ou présent sur son Site, et le cas échéant dont il accepte le téléchargement par les internautes depuis le Site. Le Client déclare que ces éléments sont notamment conformes à l'ordre public, aux bonnes mœurs et aux règles légales, administratives ou déontologiques de sa profession, de son secteur, des services ou produits qu'il commercialise. Il lui appartient de s'entourer des garanties appropriées (par exemple en faisant valider le Site y compris dans les éléments proposés par SoLocal Marketing Services par un expert indépendant avant acceptation) et se substituera à SoLocal Marketing Services en cas de conflit sur une telle conformité avec un tiers.

Le Client, averti du fait que le Site en ligne sur Internet est consultable par des personnes de tout âge, nationalité, race, sexe ou confession, s'abstiendra de toute allégation pouvant heurter la sensibilité des consultants. Le contenu du Site doit

être conforme notamment à l'ordre public, aux bonnes mœurs et à la réglementation applicable, y compris, s'il y a lieu, aux recommandations de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité. De même, le Client s'engage à ce que le contenu de son Site et de tout autre site Web auquel le Site permet d'accéder par un lien hypertexte soit notamment conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs. SoLocal Marketing Services est autorisée à refuser toute demande du Client qui ne respecterait pas ce principe, et pourra, sans notification préalable, suspendre, interrompre ou annuler l'accessibilité vers un site contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public. De même, en cas de notification d'un contenu et/ou Site présentant un caractère illicite, au sens de l'article 6.1.2 de la Loi sur la Confiance en l'Economie Numérique du 21 juin 2004, SoLocal Marketing Services en sa qualité d'hébergeur se réserve le droit de retirer le contenu litigieux et/ou suspendre, interrompre ou annuler l'accessibilité vers le Site concerné.

Le Client doit avertir SoLocal Marketing Services lors de la souscription de la Commande, de l'inclusion dans le Site d'éléments auxquels sont attachés des droits d'auteurs ou droits voisins du droit d'auteur gérés par une société de perception et de répartition des droits.

Le Client se chargera d'accomplir les formalités de la loi du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004 imposant la déclaration à la CNIL de tout traitement automatisé d'informations à caractère personnel lié au Site.

Le Client est également tenu de faire figurer sur son site les mentions prévues à l'article 19 de la Loi sur la Confiance en l'Economie Numérique du 21 juin 2004, ainsi que celles prévues à l'article R.123-38 du Code de Commerce. Le Client s'engage à remettre à SoLocal Marketing Services, les éléments légaux devant figurer sur son Site.

Le Client garantit SoLocal Marketing Services contre toute action ou condamnation qu'il aurait à supporter du fait du non-respect par le Client des dispositions du présent article.

En dehors des contrats souscrits par un mandataire au sens de la loi du 29 janvier 1993, le signataire demeure responsable du paiement prévu par le Contrat même s'il a demandé, pour des raisons qui lui sont propres, que la facture soit adressée à un tiers.

8. Mise en garde :

Internet est un réseau de communication électronique public à caractère international. Tout site ou élément du site y figurant peut être téléchargé puis utilisé par tout ordinateur dans le monde. Le Client ne saurait tenir SoLocal Marketing Services pour responsable d'un abus de ce type.

9. Titularité des droits :

Le Site conçu par SoLocal Marketing Services, ainsi que le cas échéant, la vidéo, constituent des œuvres de l'esprit protégées par les dispositions du code de la propriété intellectuelle et des réglementations internationales applicables. SoLocal Marketing Services reste titulaire des droits de propriété intellectuelle afférents à l'ensemble des éléments et travaux relatifs au Site et aux vidéos, et ce à l'exclusion des données constituant le fond documentaire du Site dont le Client est titulaire ou dont il a acquis les droits auprès de tiers. Dans ces conditions, SoLocal Marketing Services se réserve la possibilité de diffuser la vidéo sur tous les sites partenaires de SoLocal Marketing Services.

Le Contrat n'emporte aucune cession de droit sur ces éléments et travaux au profit du Client (sauf accord spécifique) autre que celle l'autorisant à mettre en ligne sur Internet dans les conditions prévues au Contrat (dont le prix est inclus dans le prix du Contrat). Il est en conséquence strictement interdit au Client de réutiliser, de céder, d'exploiter sous une autre forme tout ou partie de ces éléments et travaux.

10. Option Offre Adhésive Sites : Option réservée aux activités éligibles (liste sur demande)

Préambule: SoLocal Marketing Services souhaite faire profiter ses clients de son expérience en matière de gestion de campagnes publicitaires sur Internet en leur proposant une prestation globale de conseil en communication digitale locale, en partenariat avec Digital To Store (ci-après « DTS »), filiale de SoLocal Group. L'offre Adhésive Site s'inscrit dans ce cadre en ce qu'elle permet aux entreprises disposant d'un Site SoLocal Marketing Services de bénéficier d'un service « clés en mains » d'achat d'espaces publicitaires sur un large réseau de sites internet partenaires, incluant les

prestations à valeur ajoutée de SoLocal Marketing Services et DTS telles que la création, l'optimisation, le retargeting et le ciblage comportemental sur le Web, réalisé au travers de cookies publicitaires et enfin le suivi de leurs campagnes publicitaires, dans les conditions définies aux présentes.

Définition

Visiteur : tout Internaute, ayant effectué une ou des Visite(s) sur le(s) Site(s) SoLocal Marketing Services et/ou le(s) Site(s) du Client, et qui sera exposé à la Publicité du Client, à compter de la date de sa dernière Visite, soit (i) jusqu'à cinq (5) fois pendant une durée de sept (7) jours, soit (ii) jusqu'à dix (10) fois pendant une durée d'un (1) mois, en fonction du forfait souscrit par le Client et dans la limite de 300 Visites par mois.

Visite sur les Sites SoLocal Marketing Services : La visite d'un Visiteur est considérée comme effective à partir du moment où un cookie a pu être déposé sur le navigateur du Visiteur. Seuls les internautes acceptant les cookies seront ciblés. Afin de respecter la réglementation en matière de protection des données personnelles, DTS offre à tout moment la possibilité aux internautes de refuser les cookies publicitaires de DTS. Dans cette éventualité, les internautes ayant exprimé ce refus ne seront plus exposés aux Publicités du Client.

Publicité : toute Publicité Display telle que créée et mise en ligne par SoLocal Marketing Services dans les conditions définies aux présentes, soit précédemment réalisé(s) par SoLocal Marketing Services ou à réaliser dans le cadre de l'Offre Adhésive Sites sur demande du Client, soit fourni(s) par le Client, sous réserve que dans tous les cas il(s) soit(ent) compatible(s) avec les exigences techniques de SoLocal Marketing Services exploitable(s) dans le cadre de l'Offre.

Supports : désignent l'ensemble des supports de diffusion (sites Internet fixes, mobiles, applications mobiles, systèmes de navigation connecté etc...) des Editeurs inscrits sur la Plateforme DTS ou toute Plateforme Tiers- lesdits supports pouvant également être édités par des sociétés sœurs de DTS, à savoir, Mappy, Fine Media et PagesJaunes et sur lesquels la Publicité est susceptible d'être diffusée.

Plateforme DTS: DTS édite une plateforme de gestion et de commercialisation d'espaces publicitaires, permettant (i) aux Clients de communiquer sur un réseau de Support(s) d'Editeurs préalablement inscrits et (ii) aux Editeurs de ce(s) Support(s) de souscrire en ligne à un ensemble de services destinés à optimiser la commercialisation et la gestion des espaces publicitaires de

• leurs Sites Internet.

Plateforme Tiers : désigne toute société éditant une plateforme de gestion et de commercialisation d'espaces publicitaires, connectée à la Plateforme DTS et permettant notamment aux Clients d'accéder à l'inventaire des Supports des Editeurs préalablement inscrits aux Plateformes Tiers.

Offre Adhésive Sites : désigne la campagne publicitaire « clé en main » livrée au Client par SoLocal Marketing Services consistant dans la diffusion de la Publicité sur les Supports des Editeurs de la Plateforme DTS et/ou des Plateformes Tiers et au terme de laquelle il est procédé au nom et pour le compte du Client (i) au choix et à l'achat des espaces publicitaires ciblés sur les Supports pertinents pour le Client, définis en fonction des Visites des Visiteurs, puis (ii) à la création personnalisée et la mise en ligne de la Publicité sur les Supports à laquelle le Visiteur sera exposé.

Espace Client désigne l'interface accessible sur l'url, <http://client.adhsix.com> permettant la création et la validation de la Publicité par le Client ainsi que le suivi de ses campagnes (données agrégées anonymes).

Création:

Il appartient au Client de fournir à SoLocal Marketing Services dans les délais impartis soit (i) les éléments nécessaires à la fabrication par SoLocal Marketing Services et DTS de sa Publicité et/ou Landing Page le cas échéant, soit (ii) la Publicité qu'il aura conçue ou fabriqué lui-même, conformément aux spécifications techniques indiquées par SoLocal Marketing Services. SoLocal Marketing Services ne pourra s'engager à lancer une campagne sous un délai inférieur à deux (2) semaines à compter de la date de fourniture de ces éléments ou de la Publicité. Ce délai pourra être augmenté ou diminué en fonction du type de Publicité ou en fonction de la complexité des éléments à la convenance de SoLocal Marketing Services qui en informera alors le Client.

En cas de non-conformité de la Publicité ou de certaines des éléments transmis aux caractéristiques techniques requises par SoLocal

Marketing Services, le Client devra procéder aux modifications nécessaires dans les délais requis pour la parution de la Publicité. Ces délais seront précisés par SoLocal Marketing Services. En cas de non-conformité aux caractéristiques techniques prévues persistante, SoLocal Marketing Services se réserve le droit de ne pas diffuser la Publicité en tout ou partie sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation. En pareil cas, l'intégralité du prix de la Publicité sera due par le Client que la Publicité ait été diffusée ou non.

Dans le cas d'une remise tardive des éléments, SoLocal Marketing Services se réserve le droit de décaler d'autant la campagne et la mise en ligne en fonction des disponibilités des inventaires et ce, sans que le Client ne puisse réclamer aucune indemnité de quelque sorte que ce soit.

Une mise à jour de la Publicité est possible à tout moment via l'Espace Client sous réserve de la facturation de frais techniques par SoLocal Marketing Services.

Validation de la création :

Les Publicités Display donnent lieu à l'envoi d'un courrier électronique permettant l'accès à une interface répertoriant le(s) bon(s) à tirer. Si dans les dix (10) jours suivant la réception de ce courrier électronique, le Client n'a pas manifesté de désaccord sur le contenu du bon, le bon est réputé avoir été accepté. En conséquence, le Client ne pourra pas mettre en jeu la responsabilité de SoLocal Marketing Services dans le cas où il aurait omis de lui signaler une erreur ou omission dans le délai imparti.

Date de début de campagne :

Si le Site SoLocal Marketing Services concerné par les Visites est déjà en ligne : la souscription de l'Option dans les 7 premiers jours du mois permet une parution au 1er du mois suivant ; à défaut, la parution s'effectuera au 1er du mois M+2. Si l'Option est souscrite concomitamment au Site, la campagne débutera à la date de parution contractuelle du Site.

Tarifs :

Les tarifs comprennent les frais afférents à l'achat d'espace des Supports des Editeurs de la Plateforme DTS et/ou des Plateformes Tiers et les frais afférents à la prestation globale d'administration de la campagne publicitaire du Client.

Données personnelles :

Le Client accepte que DTS :

- intègre dans le Site du Client un module permettant à la société DTS de collecter des données relatives à la navigation des internautes sur le site du client.

- intègre sur sa Publicité un lien sous forme d'icône « i » renvoyant les Utilisateurs vers une page d'information sur l'utilisation de cookies et la collecte de leurs données de navigation à des fins de ciblage publicitaire ainsi que leur capacité à s'opposer à une telle collecte et donc à recevoir une telle publicité (système d'opt-out).

Le Client accepte également que DTS utilise les données ainsi collectées à des fins de ciblage publicitaire des internautes ayant consulté le Site du Client et pour améliorer ses propres services.

11. Option vidéo :

SoLocal Marketing Services permet au Client d'exporter la Vidéo à partir d'une console de téléchargement et la diffuser publiquement • sans ajout, altération, ni modification sur tous supports on-line et off-line (sous réserve, pour le support off-line de déclaration à la SACEM et de paiement des droits d'auteur correspondants) pendant la durée contractuelle de parution. La Vidéo ne peut être en aucun cas commercialisée, revendue ou louée. Tous les droits sont réservés à SLMS à l'exception de la bande sonore. La diffusion de la Vidéo est faite sous la responsabilité du Client et la responsabilité de SLMS ne pourra être recherchée à cet égard. Le Client garantit SLMS contre toutes réclamations, actions et recours de tiers quels qu'ils soient à ce titre. A l'issue de l'édition ou de la commande souscrite, toute reproduction, représentation, diffusion et utilisation de la Vidéo est interdite sous peine de sanctions pénales pour reproduction, représentation et diffusion interdites.

12. Durée – Résiliation :

Le Contrat prend effet à la date de validation de la Commande par SoLocal Marketing Services étant entendu que SoLocal Marketing Services pourra à tout moment y mettre fin de manière anticipée et de plein droit en cas d'arrêt de l'Offre SiteConnect par courrier recommandé avec accusé de réception en respectant un préavis de trente (30) jours. La validation de la commande a lieu au moment de la

validation du paiement du client par SoLocal Marketing Services, et par exception, au moment de la validation des coordonnées bancaires du client par SoLocal Marketing Services pour le paiement par prélèvement bancaire.

- Pour les offres SiteConnect avec engagement, le contrat est conclu pour une durée de 12 ou 24 mois. A l'expiration de la période susvisée, le Contrat se renouvellera par tacite reconduction par périodes successives d'un (1) an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois (3) mois avant l'arrivée du terme de la période en cours. Toute tacite reconduction ou contrat de renouvellement du Site prendra effet à l'issue du contrat précédent. Le Client pourra résilier la Commande avant la fin de l'engagement en adressant à SoLocal Marketing Services une lettre recommandée avec accusé de réception. En pareil cas, le Client devra alors s'acquitter dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de ladite lettre par SoLocal Marketing Services (i) des redevances d'abonnement restant à courir jusqu'à la fin de la durée d'engagement indiquée dans le récapitulatif de Commande (12 ou 24 mois) et, (ii) des éventuels frais de transfert de gestion du nom de domaine de 60€, si le Client souhaite que SoLocal Marketing Services transfère son nom de domaine à l'organisme de son choix.

- Pour les offres SiteConnect sans engagement, le contrat est conclu pour une durée indéterminée. Le Client pourra à tout moment résilier la Commande en adressant à SoLocal Marketing Services une lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis de 10 jours à compter de la réception de ladite lettre. En cas de résiliation dans les 6 (six) premiers mois de parution du site internet, le client devra alors s'acquitter des frais de résiliation d'un montant de 150 € HT pour un site vitrine ou de 600 € HT pour un site catalogue ou e-commerce dès réception de facture.

13. Annulation de la Commande avant mise en ligne du site :

Le client pourra demander l'annulation de sa commande en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à SoLocal Marketing Services. Le client ne pourra demander le remboursement des frais techniques dès lors que SoLocal Marketing Services a engagé la production de son site internet.

14. Offre Site Pack e-commerce :

Cette Offre Site Pack e-commerce permet au Client de commercialiser, via le Site créé par SoLocal Marketing Services selon les conditions précédemment énoncées, des produits ou services sur Internet et de proposer le paiement en ligne via une boutique virtuelle.

Cette prestation comprend ainsi :

- la mise en place d'un catalogue de commande avec l'intégration par l'équipe de SoLocal Marketing Services de 20 articles à la création du Site. L'intégration de nouveaux articles au-delà de 20 articles ou après création du Site pourra être faite par le Client à partir de son Espace Client.

- la mise en place d'un module de paiement sécurisé en ligne choisi par SoLocal Marketing Services, étant précisé que le Client fait sien le respect des règles et des méthodes de fonctionnement du commerce électronique, notamment les aspects liés uniquement aux relations avec son établissement bancaire.

Le Client garantit être seul responsable des relations qu'il établit avec tout client par l'intermédiaire de son ou ses Site(s) e-commerce. Notamment, il déclare et garantit :

- que les produits, services et informations qu'il propose en ligne sur son Site e-commerce ne sont pas prohibés et sont proposés de manière loyale et conforme aux lois, réglementations et/ou usages applicables (notamment celles relatives à la vente ou aux prestations de services à distance, à la publicité et aux promotions, affichage de ses propres conditions générales de vente, le contenu de l'offre et les prix avec mention des taxes si nécessaires, respect de la faculté de retour, obligation d'information sur l'entreprise, etc.)

- qu'il est seul responsable de l'exécution de toute livraison uniquement en France y compris en Corse et dans les DOM TOM et des suites à donner en cas d'exercice par son client de son droit de rétractation

- qu'il précise expressément dans ses conditions générales de vente et/ou de prestation de services accessibles depuis le(s) Site(s) que (i) SoLocal Marketing Services est tiers à l'activité qu'il exerce sur son/ses Site(s) et que SoLocal Marketing Services n'encourt aucune responsabilité que ce soit à cet égard, (iv) que le Client assume seul la responsabilité pleine et entière des transactions et commandes des clients, des paiements et de leurs suites, notamment en termes de taxes, impôts, droits, retenues à la source et autres prélèvements obligatoires et (v) qu'il fait sien toute réclamation et tout litige y afférant.

Le Client s'engage ainsi à :

- gérer et prendre à sa charge les éventuels coûts des transactions de paiement effectués sur le Site et les frais de livraison des produits et services sur le Site Client

Le Client est exclusivement responsable :

- de la tarification et de la facturation, dans le respect de la réglementation en vigueur
- des préjudices causés aux tiers du fait de l'utilisation des produits et services proposés sur le Site Client

- de la gestion de son stock, des commandes, de leur disponibilité et de leur livraison

Le Client fait siens toutes réclamations et tous litiges relatifs au paiement du produit ou service fourni, tous litiges afférant à son Site e-commerce et notamment ceux mettant en cause l'utilisation des données indiquées sur son Site E-commerce ou le contenu de son offre et ses engagements contractuels.

Le Client garantit SoLocal Marketing Services contre toute réclamation ou action de quelque nature que ce soit émanant d'Internautes acheteurs, de banques ou de tiers. Quelle que soit leur qualité de consommateur ou professionnel. Dans ce cas, tout litige sera traité et pris en charge uniquement par le Client.

Le Client reconnaît expressément que SoLocal Marketing Services ne participe aucunement au sens des présentes au développement, et à la maintenance du Site E-commerce ou du catalogue de produits et services, qu'il ne fait qu'héberger.

Le Client est seul responsable de l'ensemble des obligations légales, fiscales et contractuelles résultant de son activité. SoLocal Marketing Services est ainsi déchargé de toute responsabilité quant à la détermination du montant – à la collecte et au reversement - de tout impôt, taxe ou droit dont serait redevable le Client.

B. OFFRE TRAFICCONNECT ET OFFRE Booster Site Google AdWords™

1. Conditions Communes

1.1 Choix du pack de Clics garanties

Le Client choisit librement le pack de Clics garanties qui lui convient. SoLocal Marketing Services procède au choix et à l'achat auprès des Moteurs de recherche concernés suivant l'offre, de mots clés et des espaces publicitaires sur ces Moteurs en tenant compte de l'activité et de la zone de chalandise du Client puis à la rédaction, l'optimisation et à la diffusion de la ou les annonces publicitaires du Client dans ces espaces, ceci afin que le site du Client soit visité un nombre de fois défini dans le pack sur une durée indicative définie dans le pack.

1.2 Date de démarrage de l'opération

SoLocal Marketing Services s'efforcera de démarrer l'opération le 1er jour ouvré du mois suivant la date de réception et validation du paiement par SoLocal Marketing Services.

1.3 Accès statistiques

Le client pourra consulter le nombre de Clics effectué sur son site, directement en se connectant à son Espace Client ; la responsabilité de SoLocal Marketing Services ne pourra être engagée en cas de difficultés techniques extérieures à celles-ci, rendant difficile ou impossible l'accès ou la lecture des statistiques et données chiffrées relatives aux clics. SoLocal Marketing Services fera néanmoins ses meilleurs efforts afin d'y remédier.

1.4 Diffusion, ciblage, contenu et positionnement

Le Client est seul responsable des informations accessibles sur son Site vers lequel mènent les annonces publicitaires via un lien hypertexte (qu'il garantit être en ligne à la date de démarrage de la campagne), et des produits et services dont il est fait la promotion sur ledit Site. Le Client reconnaît également que SoLocal Marketing Services n'a pas la responsabilité de contrôler la conformité des produits et services du Client au regard des réglementations et législations applicables dans les pays dans lesquels la publicité est diffusée.

Le Client s'engage à maintenir constamment le contenu de son Site et/ou des liens auxquels il donne accès en conformité avec les lois et autres textes réglementaires en vigueur, déclare disposer des droits nécessaires de propriété littéraire et artistique, de propriété industrielle (marques, dessins, modèles) et, le cas échéant, des droits à l'image de la personne humaine, sur tous les éléments figurant sur son Site et reconnaît que les éléments et/ou textes qui pourront être récupérés et/ou extraits de son Site par SoLocal Marketing Services aux fins de réalisation de l'annonce publicitaire (et notamment d'utilisation à titre de mots clés) doivent respecter l'intégralité des Conditions Générales des Moteurs relative à la publicité diffusée sur leurs sites, ainsi que leurs évolutions, pendant toute la durée de la commande. Le Client demeure seul responsable du contenu de son Site, et à cet égard, le Client s'interdit notamment tous contenus contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs, à caractère injurieux, diffamatoire, raciste, xénophobe, révisionniste ou portant atteinte à l'honneur ou la réputation d'autrui, incitant à la discrimination, à la haine raciale, utilisant des marques déposées. Le Client garantit disposer de tous les titres, autorisations, diplômes pour souscrire l'offre, qui d'énonce conforme à sa réglementation. Le Client garantit SoLocal Marketing Services contre tous recours, toute réclamation ou toute action que pourrait former un tiers à ce titre. Il est rappelé au Client que le traitement de données personnelles mises en œuvre dans le cadre d'un site internet suppose une déclaration préalable auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) à laquelle le Client ne peut se soustraire et dont il est seul responsable (articles 15 et 16 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004). D'une manière générale, le Client s'engage à respecter toute disposition réglementaire applicable en matière de données personnelles et, en particulier, la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004.

Le choix des mots clés et des annonces publicitaires diffusés sera fait par SoLocal Marketing Services. SoLocal Marketing Services emploiera les moyens nécessaires pour diffuser les annonces publicitaires sur les Moteurs de recherche. Le Client reconnaît que SoLocal Marketing Services ne garantit pas les jours de diffusion, l'affichage ou le positionnement effectif des annonces publicitaires ainsi que le délai de diffusion et le nombre d'impressions de toute annonce publicitaire. SoLocal Marketing Services garantit le nombre de clics définis à l'offre mais ne garantit pas qu'il soit atteint dans la durée indiquée à l'offre. SoLocal Marketing Services ne garantit aucunement les résultats de l'impact commercial ou publicitaire pour le Client des annonces publicitaires. Le Client reconnaît que la diffusion des annonces publicitaires peut dépendre de facteurs indépendants du contrôle de SoLocal Marketing Services. Le Client déclare ainsi avoir été informé, sans recours possible, que toute décision prise, notamment de rejet d'une annonce, par un Moteur de recherche entraînant des conséquences directes et/ou indirectes sur l'accès, la visibilité, le contenu, la sécurité de l'annonce publicitaire et plus généralement toute décision affectant cette annonce, ne peut engager la responsabilité de SoLocal Marketing Services, à quel titre que ce soit.

Le Client reconnaît et accepte que SoLocal Marketing Services utilise des programmes informatiques pour rechercher et analyser automatiquement les sites de ses clients afin d'évaluer la pertinence des annonces publicitaires. Le Client déclare avoir conscience que les informations qui sont obtenus grâce à ces programmes informatiques ne sont pas le résultat d'une analyse humaine, qu'elles ne peuvent avoir qu'une signification statistique et que SoLocal Marketing Services ne peut en garantir la pertinence au regard des activités effectives du Client.

Les parties acceptent et reconnaissent que les méthodes et les technologies utilisées par SoLocal Marketing Services en vue d'établir la comptabilisation du nombre de Clics garanties se basent sur la technologie de Google Adwords et/ou Microsoft Adcenter. Elles font office de données officielles.

2. Conditions Particulières à l'offre Booster Site Google AdWords™

Les frais d'espace comprennent les frais afférents au référencement payant sur Google et les frais

afférents à la prestation globale d'administration de la campagne publicitaire du Client.

C. OFFRE EMAILCONNECT

1. Exécution des prestations

- Création de l'emailing :** Le Client pourra profiter des modèles d'emails mise à disposition par SoLocal Marketing Services ou proposer son propre modèle d'email sous format HTML. Le Client pourra rédiger les textes, intégrer des images et exporter son logo ou bénéficier des textes et images mis à sa disposition par marketingconnect.fr.
- Validation de la création du modèle d'email :** Le client pourra visualiser son email sur son écran car celui-ci lui sera envoyé sur son ordinateur. Il appartient au Client de contrôler la bonne insertion des textes et du logo qu'il a demandée. Le Client valide sa création de modèle d'email avant le déclenchement de l'envoi de l'opération emailing aux Destinataires.
- Le ciblage et la sélection des adresses email :** Le ciblage et la sélection des adresses email dans la Base SoLocal Marketing Services sont faits en fonction de critères combinés choisis par le Client avec SoLocal Marketing Services. Le client peut aussi choisir d'utiliser son propre Fichier Contacts.
- Date d'envoi des emails :** La date à laquelle les courriers sont envoyés est choisie par le Client et ne pourra pas être antérieure à 2 (deux) jours ouvrés après réception et validation du règlement par SoLocal Marketing Services
- L'envoi des emails :** L'envoi d'emails est fait par la plate-forme d'envoi de SoLocal Marketing Services.
- Les statistiques de l'opération :** Le Client accède aux statistiques de sa campagne directement en se connectant à son Espace Client, ce qui lui permet notamment de mesurer la quantité d'Emails Aboutis qui fera foi entre les parties.

2. Contenu des emails

Le Client assume l'entière responsabilité de l'email, tant dans sa forme que dans son contenu, qu'il entend adresser aux Destinataires ainsi que des utilisations effectuées cet email.

Le Client garantit que l'email diffusé :

- répond aux caractéristiques, notamment, techniques et graphiques imposés par SoLocal Marketing Services, dont il assure avoir pris connaissance, préalablement à la signature du Contrat ;
 - ne contrevient à aucun droit de tiers quel qu'il soit et notamment droits de propriété intellectuelle, droit au respect de la vie privée, droit à l'image, et qu'ils ne sont pas constitutifs de diffamation ou d'injure et qu'en conséquence le Client garantit détenir les droits et autorisations nécessaires permettant leur diffusion dans les conditions prévues au Contrat ;
 - n'est pas constitutif de concurrence déloyale et de parasitisme ;
 - n'est pas contraire au principe de loyauté, à la décence, dignité humaine, l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
 - respecte l'intégralité des dispositions légales et réglementaires applicables en matière de publicité (publicité trompeuse, comparative, en faveur de certains produits et services notamment le tabac, l'alcool, les médicaments...), et les recommandations de l'ARPP ;
 - respecte l'intégralité des dispositions légales et réglementaires applicables en matière de données personnelles ;
 - et plus généralement qu'il respecte la réglementation française et européenne en vigueur qui lui est applicable. En particulier, le Client garantit avoir inséré dans l'email toutes les mentions obligatoires de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004 et, en particulier, les mentions relatives aux modalités d'exercice par les Destinataires de leur droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.
- Le Client répond vis-à-vis de SoLocal Marketing Services de tout dommage, direct, indirect, matériel, immatériel, causé à SoLocal Marketing Services ou à tout tiers, qui découlerait des emails, du non-respect ou de la mauvaise exécution par lui du Contrat.
- En cas de non-respect des précédentes dispositions, SoLocal Marketing Services se réserve le droit d'annuler la commande. Des frais de dossier seront néanmoins facturés.
- La diffusion par SoLocal Marketing Services du Message Electronique au nom et pour le compte du Client ne saurait en aucun cas présumer de la conformité du Message Electronique aux dispositions des présentes conditions générales et

ne saurait engager la responsabilité de SoLocal Marketing Services.

3. Garanties

Les données utilisées dans le cadre des présentes sont soumises aux qualités d'usage dans la profession de la publicité directe.

SoLocal Marketing Services ne fournit aucune garantie, à quelque titre que ce soit, concernant l'exactitude des références nominatives, et de toutes autres informations déclarées par les destinataires qui sont collectés par SoLocal Marketing Services ou ses partenaires.

Les emails non aboutis ne sont indemnisés au Client que s'ils dépassent :

- dix (10) pour cent du total des adresses de particuliers loués,
- vingt (20) pour cent du total des adresses de professionnels loués,

sur la base d'une fois la valeur facturée par adresse et pour autant que la réclamation intervienne dans le délai d'un mois à compter de la location des adresses.

Toute réclamation devra être notifiée à SoLocal Marketing Services par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans un délai de 1 (un) mois. Au-delà, le Client est présumé de manière irréfragable avoir renoncé à tout type de réclamation.

SoLocal Marketing Services ne garantit pas, à quelque titre que ce soit, que les emails seront lus par les Destinataires ou qu'ils feront l'objet d'une réponse de leur part.

4. Responsabilité

SoLocal Marketing Services est soumise à une obligation de moyens.

Le Client est l'unique et entier responsable des conséquences juridiques et financières du fait du Contenu des Messages Electroniques diffusés. Le Client garantit SoLocal Marketing Services contre toute action en éviction, revendication, contrefaçon, atteinte aux droits de tiers, concurrence déloyale, parasitisme ou contre toute autre action qui serait intentée à l'encontre de SoLocal Marketing Services du fait du contenu du Message Electronique. Le Client s'oblige à indemniser SoLocal Marketing Services de l'intégralité du montant des dommages intérêts ou amendes auxquels SoLocal Marketing Services serait condamnée, y compris en cas d'appel en garantie, ainsi que le montant de la transaction et les honoraires d'avocats auxquels SoLocal Marketing Services aurait dû s'exposer.

En aucun cas SoLocal Marketing Services n'est responsable des préjudices indirects, tel que préjudices commerciaux, pertes de commandes, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de chiffre d'affaires, absence ou faible taux de réponse à une campagne de Messages Electroniques.

La responsabilité de SoLocal Marketing Services ne sera pas engagée en cas de retard, défaillance ou interruption de service dus à des cas de force majeure reconnus par la jurisprudence, à des événements extérieurs à SoLocal Marketing Services, du fait du Client ou du fait de la maintenance préventive des équipements et logiciels de SoLocal Marketing Services.

Le Client est responsable de ses propres choix de critères de ciblage et des listes de diffusion qu'il crée à partir des Base SoLocal Marketing Services ou des siennes. Le client est également responsable de l'objet choisi pour sa campagne d'emailing et SoLocal Marketing Services décline toute responsabilité quant aux résultats obtenus sur les taux d'ouvertures.

5. Protection des données personnelles

Les Partenaires de SoLocal Marketing Services qui ont participé à la constitution des Base SoLocal Marketing Services ont déclaré à SoLocal Marketing Services avoir fait les démarches nécessaires pour être en conformité avec la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004.

Il appartient au Client de disposer des autorisations administratives requises pour la collecte et le traitement des données nominatives faisant suite aux réponses des destinataires à l'envoi des emails. Il appartient au Client d'assurer la sécurité et la confidentialité de ces données.

Il est entendu que l'envoi des emails sans le consentement des Destinataires est strictement limité aux emails adressés aux personnes physiques à leur adresse professionnelle au titre de la fonction qu'elles exercent conformément à la décision de la CNIL N° 2005-47 du 22 mars 2005, dans la mesure où ledit envoi respecte les

dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004.

D. OFFRE LISTCONNECT (achat d'adresses postales et/ou tél. fixes)

1. Licence

SoLocal Marketing Services dans le cadre de la commercialisation de sa Base SoLocal Marketing Services, concède au Client les droits ci-après énumérés sur le Fichier commandé, mentionné dans le bon de commande :

- Le droit non exclusif, personnel, incessible et non transférable, sous réserve, en cas de sous-traitance, du respect des clauses prévues à l'article D.2, de reproduire le Fichier commandé sur le traitement désigné et uniquement sur ce traitement.

- Toute autre utilisation du Fichier d'adresses commandé, notamment pour l'édition d'annuaires (sur quelques supports que ce soit, papier, en ligne ou CD-ROM...) ou de listes, et/ou le courrage d'adresses brutes, et/ou la commercialisation de produits différents des produits finaux est interdite - SoLocal Marketing Services ne concède au Client aucun droit autre que ceux expressément visés à l'article D.1 alinéa 2 et se réserve, notamment, l'intégralité des droits d'adaptation, d'arrangement et de toute autre transformation du Fichier.

Les droits concédés ne portent que sur la ou les utilisations mentionnées. Toute modification dans ces utilisations doit faire l'objet d'un avenant.

2. Utilisation du Fichier d'adresses postales et/ou tél. fixes

L'utilisation des informations du Fichier n'est possible que dans le cadre d'une licence de droit d'usage et que sur la réalisation de campagnes publicitaires propres au Client, à l'exclusion de toute autre utilisation.

La notion de campagne publicitaire s'entend de moyen de prospection, tels que publipostage, marketing téléphonique.

Il est rappelé que l'ordonnance N° 2001-670 du 25 juillet 2001 interdit la prospection directe par automate d'appels ou par envoi de télécopie à tout utilisateur d'un réseau de télécommunications qui n'a pas exprimé son consentement à recevoir de tels appels.

De même, toute communication à des tiers, à titre onéreux ou gracieux, telle que vente, cession, échange, prêt et de manière générale, ainsi que toute opération ayant pour objet de transférer à des tiers tout ou partie du Fichier est interdite.

L'utilisation du Fichier doit être conforme à l'ordre public, aux bonnes mœurs, à la réglementation applicable, notamment à la loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978, aux dispositions législatives et réglementaires concernant la protection juridique des bases de données (loi du 1 juillet 1998, ordonnance N° 2001-670 du 25 juillet 2001), aux recommandations du Syndicat National, et ne doit pas nuire à l'image du groupe PagesJaunes et être exclusivement réservée à la réalisation de campagnes propres au Client. Dans le cas contraire, SoLocal Marketing Services se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande.

3. Remise & Livraison

Le client pourra télécharger son fichier sous forme de fichier txt, csv ou excel en se connectant directement à son Espace Client

4. Qualité & Choix des Fichiers

SoLocal Marketing Services apportera tous ses soins à satisfaire les qualités d'usage dans la profession de la communication directe.

Le choix du Fichier est effectué soit par le Client sur le site www.marketingconnect.fr ou avec l'aide d'un conseiller, sur la base des critères disponibles dans les bases SoLocal Marketing Services.

Le Client est supposé disposer de l'ensemble des compétences nécessaires pour apprécier l'adéquation de ce fichier aux destinataires, compte tenu de son message et de son utilisation. En aucun cas la responsabilité de SoLocal Marketing Services ne pourra être recherchée pour le choix de sélections, l'adéquation des Fichiers aux objectifs que souhaite atteindre le Client.

5. Commercialisation des données INSEE

SoLocal Marketing Services, est détenteur d'une licence de rediffusion des données du répertoire SIRENE, et est donc autorisé à ce titre à les rediffuser. L'utilisateur final des données SIRENE ne bénéficie que d'un droit d'usage, incessible et personnel, à l'exclusion de toute utilisation ou retraitement à des fins commerciales. SoLocal Marketing Services, s'engage à procéder à la mise

à jour des données du répertoire SIRENE dans un délai maximum de 30 jours à compter de leur livraison par L'INSEE. Les conditions générales afférentes à la fourniture de données SIRENE peuvent être obtenue sur simple demande auprès de l'INSEE ou de SoLocal Marketing Services.

6. Garanties

Les Fichiers issus de la Base SoLocal Marketing Services et utilisés dans le cadre des présentes sont soumis aux qualités d'usage dans la profession de la communication directe.

Toutefois SoLocal Marketing Services ne fournit aucune garantie, à quelque titre que ce soit, concernant les références nominatives et l'ensemble des éléments mis à disposition du Client.

SoLocal Marketing Services ne garantit pas, à quelque titre que ce soit, que les messages envoyés à partir du Fichier commandé seront lus par les destinataires ou qu'ils feront l'objet d'une réponse de leur part.

Les quantités d'adresses mises à disposition selon les spécifications fixées dans les présentes conditions, correspondent aux quantités arrêtées contractuellement avec une tolérance de plus ou moins sept (7) pour cent. Par conséquent le Client supporte sans aucun recours contre SoLocal Marketing Services tout écart inférieur à sept (7) pour cent. La facturation finale tiendra compte de la quantité réellement livrée et aucune modification de prix ne peut être demandée par le Client lorsque la tolérance sus visée est respectée. Les retours postaux PND (plis non distribués) ne sont indemnisés au Client que s'ils dépassent sept (7) pour cent du total des adresses louées, que dans le cas de leur utilisation dans le mois suivant leur livraison et sur présentation de justificatifs, sur la base d'une fois la valeur facturée par adresse et pour autant que la réclamation intervienne dans le délai d'un (1) mois à compter de la location des adresses. Toute réclamation devra être notifiée à SoLocal Marketing Services par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans ce délai. Cette indemnisation donnera lieu à l'établissement d'un avoir à valoir sur les prochaines factures établies par SoLocal Marketing Services au Client, à l'exclusion de toute autre indemnisation. Pour que le Client puisse bénéficier de ce droit à avoir, il doit obligatoirement remettre à SoLocal Marketing Services, les NPAI dans les meilleurs délais, en tout état de cause, dans le délai de trois (3) mois à compter de la date de livraison des adresses. Au-delà, le Client est présumé de manière irréfragable avoir renoncé à demander le remboursement desdites adresses.

Blotcel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique qui permet aux consommateurs de ne plus être démarchés par un professionnel avec lequel il n'ont pas de relation contractuelle conformément à la loi numéro 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation. Chaque professionnel qui effectue des opérations de démarchage téléphonique auprès des consommateurs, qui enrichit ou met à disposition d'autres professionnels un fichier de prospection commerciale doit saisir le service Blotcel. Il doit le faire avant toute campagne de prospection commerciale et au moins mensuellement lorsque la campagne dure plus de 30 jours.

SoLocal Marketing Services garantit de livrer à ses clients des fichiers de données téléphones de particuliers expurgés des numéros des consommateurs inscrits sur la liste Blotcel et indique une date limite d'utilisation après la mise à disposition du fichier.

Si vous voulez faire face à tous les cas de contestation, vous devez conserver l'intégralité des fichiers que vous avez reçus de SoLocal Marketing Services jusqu'à extinction de la durée de prescription légale (5 ans), dans le respect des textes en vigueur et notamment de la réglementation concernant la protection des données à caractère personnel.

Pour plus d'information, les professionnels peuvent consulter le site officiel <http://www.blotcel.gouv.fr/>

7. Contenu des Messages

Le Client assume l'entière responsabilité du contenu des messages envoyés et des utilisations effectuées. Il en est ainsi tant du contenu informationnel que des conditions de délivrance des messages, notamment par téléphone, lettre ou télécopie.

Le Client garantit que les messages ne sont pas contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs, correspondent à une finalité économique, respectent les lois et les règlements en vigueur.

SoLocal Marketing Services pourra refuser d'exécuter la commande dès lors qu'elle jugera

que ce message est contraire aux dispositions du présent Contrat. Dans ce cas, la commande sera annulée. Des frais de dossier seront néanmoins facturés.

En aucun cas la responsabilité de SoLocal Marketing Services ne peut être engagée en liaison avec les utilisations et les messages associés.

8. Réglementation

Il appartient au Client de disposer des autorisations légales et administratives nécessaires, eu égard à l'utilisation du Fichier.

SoLocal Marketing Services déclare que les Fichiers commercialisés ont fait l'objet de déclarations à la Commission Nationale Informatique et Libertés en application de la Loi N° 78-17 du 6 Janvier 1978.

9. Responsabilité

Dans le cadre de ses obligations, les parties conviennent que SoLocal Marketing Services est soumise à une obligation de moyens. En tout état de cause, la responsabilité SoLocal Marketing Services est limitée à la fourniture d'adresses de remplacement.

Le Client est responsable de ses propres choix de critères de ciblage du Fichier.

Il est rappelé que le Client est l'unique et entier responsable des conséquences juridiques et financières du fait du contenu des messages diffusés. Le Client garantit SoLocal Marketing Services contre toute action en éviction, revendication, contrefaçon, atteinte aux droits de tiers, concurrence déloyale, parasitisme ou contre toute autre action qui serait intentée à l'encontre de SoLocal Marketing Services du fait du contenu du message.

Le Client s'oblige à indemniser SoLocal Marketing Services de l'intégralité du montant des dommages-intérêts ou amendes auxquels SoLocal Marketing Services serait condamnée, y compris en cas d'appel en garantie, ainsi que le montant de la transaction et les honoraires d'avocats auxquels SoLocal Marketing Services aurait dû s'exposer.

En aucun cas SoLocal Marketing Services n'est responsable des préjudices indirects, tel que préjudices commerciaux, pertes de commandes, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de chiffre d'affaires, absence ou faible taux de réponse à une campagne de messages publicitaires.

La responsabilité de SoLocal Marketing Services ne sera pas engagée en cas de retard, défaillance ou interruption de service dus à des cas de force majeure, à des événements extérieurs à SoLocal Marketing Services, du fait du Client ou du fait de la maintenance des équipements et logiciels de SoLocal Marketing Services.

10. Protection des données personnelles

Les Partenaires de SoLocal Marketing Services qui ont participé à la constitution des Base SoLocal Marketing Services ont déclaré à SoLocal Marketing Services avoir fait les démarches nécessaires pour être en conformité avec la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004.

Il appartient au Client de disposer des autorisations administratives requises pour la collecte et le traitement des données nominatives faisant suite aux réponses des destinataires à l'envoi des emails. Il appartient au Client d'assurer la sécurité et la confidentialité de ces données.

Il est entendu que l'envoi des emails sans le consentement des Destinataires est strictement limité aux emails adressés aux personnes physiques à leur adresse professionnelle au titre de la fonction qu'elles exercent conformément à la décision de la CNIL N° 2005-47 du 22 mars 2005, dans la mesure où ledit envoi respecte les dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004.

E. OFFRE POSTCONNECT

1. Exécution des prestations

a. Choix du modèle de courrier : Le Client pourra bénéficier de modèles de courriers postaux proposés par SoLocal Marketing Services.

b. Personnalisation du modèle de courrier : Le Client pourra faire rédiger les textes, intégrer des images et importer son logo ou bénéficier des textes et images proposés par SoLocal Marketing Services.

c. Validation de la création du modèle de courrier : Le client pourra visualiser son modèle de mailing postal car celui-ci lui sera envoyé sur son ordinateur. Il appartient au Client de contrôler la bonne insertion des textes, des photos et du logo qu'il a demandée. Le Client valide sa création de modèle de mailing postal avant le déclenchement

de l'envoi de l'opération de mailing postal aux Destinataires.

d. **Choix du ciblage** : Le ciblage et la sélection des adresses postales dans la Base SoLocal Marketing Services est fait en fonction de critères combinés choisis par le Client en ligne avec le vendeur. Le client peut aussi choisir d'utiliser son propre Fichier d'adresses postales.

e. **Date de dépôt poste** : La date à laquelle les courriers sont envoyés est choisie par le Client et ne pourra pas être antérieure à 10 jours ouvrés après réception et validation du règlement par SoLocal Marketing Services

f. **Façonage** : La Prestation de façonage correspond au pliage des Messages dans le cas d'un mailing en format A4.

g. **Mise sous pli des courriers** : La Prestation de mise sous pli correspond à l'insertion des courriers dans les enveloppes fournies par SoLocal Marketing Services.

h. **Adressage des courriers** : La Prestation d'adressage des courriers correspond à l'apposition des adresses postales des Destinataires sur les enveloppes fournies par SoLocal Marketing Services.

i. **Affranchissement et expédition** : La Prestation d'Affranchissement et d'expédition correspond à l'affranchissement des courriers en fonction des tarifs en vigueur et au dépôt desdits courriers auprès de La Poste.

2. Garanties

Les Fichiers issus de la Base SoLocal Marketing Services et utilisés dans le cadre des présentes sont soumis aux qualités d'usage dans la profession de la communication directe.

Toutefois SoLocal Marketing Services ne fournit aucune garantie, à quelque titre que ce soit, concernant les références nominatives et l'ensemble des éléments mis à disposition du Client.

SoLocal Marketing Services ne garantit pas, à quelque titre que ce soit, que les messages envoyés à partir du Fichier commandé seront lus par les destinataires ou qu'ils feront l'objet d'une réponse de leur part.

Les quantités d'adresses mises à disposition selon les spécifications fixées dans les présentes conditions, correspondant aux quantités arrêtées contractuellement avec une tolérance de plus ou moins sept (7) pour cent. Par conséquent le Client supporte sans aucun recours contre SoLocal Marketing Services tout écart inférieur à sept (7) pour cent. La facturation finale tiendra compte de la quantité réellement livrée et aucune modification de prix ne peut être demandée par le Client lorsque la tolérance sus visée est respectée. Les retours postaux PND (plis non distribués) ne sont indemnisés au Client que s'ils dépassent sept (7) pour cent du total des adresses louées, que dans le cas de leur utilisation dans le mois suivant leur livraison et sur présentation de justificatifs, sur la base d'une fois la valeur facturée par adresse et pour autant que la réclamation intervienne dans le délai d'un (1) mois à compter de la location des adresses. Toute réclamation devra être notifiée à SoLocal Marketing Services par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans ce délai. Cette indemnisation donnera lieu à l'établissement d'un avoir à valoir sur les prochaines factures établies par SoLocal Marketing Services au Client, à l'exclusion de toute autre indemnisation. Pour que le Client puisse bénéficier de ce droit à avoir, il doit obligatoirement remettre à SoLocal Marketing Services, les NPAI dans les meilleurs délais, en tout état de cause, dans le délai de trois (3) mois à compter de la date de livraison des adresses. Au-delà, le Client est présumé de manière irréfragable avoir renoncé à demander le remboursement desdites adresses.

3. Responsabilité du client

Le Client assume l'entière responsabilité du Message communiqué aux Destinataires dans le cadre des Prestations, tant dans sa forme en ce qui concerne les images et logos importés par le Client, que dans son contenu. Il garantit que les Messages :

- ne contrevenent à aucun droit de tiers quel qu'il soit et notamment droits de propriété intellectuelle, droit au respect de la vie privée, droit à l'image, et qu'ils ne sont pas constitutifs de diffamation ou d'injure et qu'en conséquence le Client garantit détenir les droits et autorisations nécessaires permettant leur diffusion dans les conditions prévues au Contrat ;
- ne sont pas constitutifs de concurrence déloyale et de parasitisme ;
- ne sont pas contraires au principe de loyauté, à la décence, dignité humaine, l'ordre public et aux bonnes mœurs ;

- et plus généralement qu'ils respectent la réglementation en vigueur qui leur est applicable, en matière notamment de publicité, et les recommandations du BVP.

Le Client est responsable de ses propres choix de critères de ciblage et des listes de diffusion qu'il crée à partir des Bases SoLocal Marketing Services.

L'utilisation du Message par SoLocal Marketing Services ne serait en rien présumer de la conformité dudit Message aux dispositions du Contrat, et ne saurait en conséquence engager la responsabilité de SoLocal Marketing Services.

En outre, le Client garantit qu'il exerce son activité en conformité avec la réglementation en vigueur qui lui est applicable. En particulier, il assure respecter la réglementation en matière de données personnelles.

A ce titre, le Client garantit avoir effectué toutes les déclarations auprès des autorités compétentes lui permettant de conclure le Contrat, notamment les déclarations relatives au Fichier Client auprès de la CNIL lorsque le responsable de traitement est français. Il garantit également avoir inséré dans les Messages toutes les mentions obligatoires relatives aux modalités d'exercice par les Destinataires de leur droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Le Client répond vis-à-vis de SoLocal Marketing Services de tout dommage, direct, indirect, matériel, immatériel, causé à SoLocal Marketing Services ou à tout tiers, qui découlerait des Messages, du non-respect ou de la mauvaise exécution par lui du Contrat.

Dans l'hypothèse où SoLocal Marketing Services est mis en cause par un tiers dans une action par voie judiciaire ou extrajudiciaire, quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature, et qui découlerait des cas mentionnés ci-dessus, SoLocal Marketing Services pourra exiger du Client qu'il règle directement à l'auteur de la réclamation, toutes les sommes qui lui sont réclamées, qu'il assure, à ses frais, sa défense à sa demande, et/ou qu'il intervienne, à ses frais, à toute instance à sa demande. En tout état de cause, le Client paiera l'intégralité des dommages et intérêts et des frais et dépens auxquels SoLocal Marketing Services serait condamné (en ce compris les frais d'avocat et tous frais de défense engagés), prendra à sa charge toutes les conséquences, notamment, financières résultant d'une telle action (montant de la transaction, responsabilité, perte, coûts, dommages...), et plus généralement l'indemnifiera de tous les préjudices subis résultant d'une telle action.

Le Client informera SoLocal Marketing Services dans les meilleurs délais de tout litige relatif aux Messages ou au non-respect ou la mauvaise exécution de ses obligations contractuelles.

4. Responsabilité de SoLocal Marketing Services

Dans le cadre de ses obligations, le Client convient que SoLocal Marketing Services n'est soumis qu'à une obligation de moyen. SoLocal Marketing Services ne garantit aucunement que le nombre de Destinataire indiqué comme cible sera bien identique au nombre de personnes recevant effectivement le Message, que les Messages seront lus par les Destinataires ou qu'ils feront l'objet d'une réponse de leur part, il ne saurait être tenu responsable de l'absence ou du faible taux de réponse aux Messages.

La responsabilité de SoLocal Marketing Services ne sera pas engagée en cas de retard, défaillance ou interruption de service dus à des cas de force majeure reconnus par la jurisprudence, à des événements extérieurs à SoLocal Marketing Services, du fait du Client ou du fait de la maintenance préventive des équipements et logiciels de SoLocal Marketing Services.

SoLocal Marketing Services ne saurait en aucun cas être responsable des délais d'acheminement de La Poste ou de tout autre transporteur.

A peine de forclusion, dans le cas où la responsabilité de SoLocal Marketing Services serait mise en cause directement du fait d'une faute commise par lui et avérée telle, toute réclamation à son encontre doit lui être notifiée par lettre recommandée avec AR dans un délai maximum de 30 jours ouvrés suivant le fait générateur.

En tout état de cause, SoLocal Marketing Services ne saurait être tenu pour responsable des préjudices indirects subis par le Client tels que, notamment, tout surcoût, préjudice commercial, préjudice financier, perte de clients, perte de chiffre d'affaires, perte de bénéfice, perte de commande, perte de données, privation d'économies, trouble commercial quelconque,

manque à gagner, altération de l'image de marque.

Dans tous les cas et sans préjudice des dispositions qui précèdent, la responsabilité de SoLocal Marketing Services sera limitée au montant du Bon de commande ayant entraîné la mise en jeu de la responsabilité, et ce quel que soit la cause de la mise en jeu de la responsabilité et toutes causes confondues.

5. Propriété

Les modèles de courriers proposés au client par SoLocal Marketing Services sont la propriété de SoLocal Marketing Services. Seul un droit d'utilisation est concédé au client dans le cadre strict des Services.

Le Client s'engage à ne pas utiliser ces modèles de courriers en dehors des Services de SoLocal Marketing Services et dans le respect des droits qu'il tient du Contrat. Toute communication directe ou indirecte de ces modèles à des tiers est strictement interdite et engage la responsabilité du Client vis-à-vis de SoLocal Marketing Services.

Le Client est responsable de ses choix de critères de ciblage et des listes de contacts qu'il crée à partir des Base SoLocal Marketing Services ou des siennes.

F. OFFRE CONTACTCONNECT

1. Exécution des prestations

a. **Rédaction du texte** : Le Client pourra rédiger le texte du SMS seul sur un écran dans un cadre dédié ou en ligne avec l'aide d'un conseiller.

b. **Validation du texte** : Le Client pourra visualiser son texte à l'écran. Il appartient au Client de contrôler la bonne insertion du texte. Le Client valide sa création seul ou avec l'aide d'un conseiller avant le déclenchement de l'envoi du SMS aux Destinataires.

c. **Date d'envoi des SMS** : La date à laquelle les SMS sont envoyés est choisie par le Client et ne pourra pas être antérieure à 2 jours ouvrés après réception et validation du règlement par SoLocal Marketing Services

d. **L'envoi des Messages SMS** : L'envoi de Messages SMS est fait par la plate-forme d'envoi de SoLocal Marketing Services.

2. Contenu des SMS

Le Client assume l'entière responsabilité du Message SMS, tant dans sa forme que dans son contenu, qu'il entend adresser aux Destinataires ainsi que des utilisations effectuées du Message.

Le Client garantit que le Message SMS diffusé :

- répond aux caractéristiques, notamment, techniques et graphiques imposés par SoLocal Marketing Services, dont il assure avoir pris connaissance, préalablement à la signature du Contrat ;
- ne contrevient à aucun droit de tiers quel qu'il soit et notamment droits de propriété intellectuelle, droit au respect de la vie privée, droit à l'image, et qu'il n'est pas constitutifs de diffamation ou d'injure et qu'en conséquence le Client garantit détenir les droits et autorisations nécessaires permettant leur diffusion dans les conditions prévues au Contrat ;
- n'est pas constitutifs de concurrence déloyale et de parasitisme ;
- n'est pas contraire au principe de loyauté, à la décence, dignité humaine, l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- respecte l'intégralité des dispositions légales et réglementaires applicables en matière de publicité (publicité trompeuse, comparative, en faveur de certains produits et services notamment le tabac, l'alcool, les médicaments...), et les recommandations de l'ARPP ;
- respecte l'intégralité des dispositions légales et réglementaires applicables en matière de données personnelles ;
- et plus généralement qu'il respecte la réglementation française et européenne en vigueur qui lui est applicable. En particulier, le Client garantit avoir inséré dans le Message SMS toutes les mentions obligatoires de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004 et, en particulier, les mentions relatives aux modalités d'exercice par les Destinataires de leur droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Le Client répond vis-à-vis de SoLocal Marketing Services de tout dommage, direct, indirect, matériel, immatériel, causé à SoLocal Marketing Services ou à tout tiers, qui découlerait des Messages SMS, du non-respect ou de la mauvaise exécution par lui du Contrat.

En cas de non-respect des précédentes dispositions, SoLocal Marketing Services se réserve

le droit d'annuler la commande. Des frais de dossier seront néanmoins facturés. La diffusion par SoLocal Marketing Services du Message SMS au nom et pour le compte du Client ne saurait en aucun cas présumer de la conformité du Message Electronique aux dispositions des présentes conditions générales et ne saurait engager la responsabilité de SoLocal Marketing Services.

3. Responsabilité

SoLocal Marketing Services est soumise à une obligation de moyens.

Le Client est l'unique et entier responsable des conséquences juridiques et financières du fait du Contenu des Messages SMS diffusés. Le Client garantit SoLocal Marketing Services contre toute action en éviction, revendication, contrefaçon, atteinte aux droits de tiers, concurrence déloyale, parasitisme ou contre toute autre action qui serait intentée à l'encontre de SoLocal Marketing Services du fait du contenu du Message Electronique. Le Client s'oblige à indemniser SoLocal Marketing Services de l'intégralité du montant des dommages intérêts ou amendes auxquels SoLocal Marketing Services serait condamnée, y compris en cas d'appel en garantie, ainsi que le montant de la transaction et les honoraires d'avocats auxquels SoLocal Marketing Services aurait dû s'exposer.

En aucun cas SoLocal Marketing Services n'est responsable des préjudices indirects, tel que préjudices commerciaux, pertes de commandes, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de chiffre d'affaires, absence ou faible taux de réponse à une campagne de Messages SMS.

La responsabilité de SoLocal Marketing Services ne sera pas engagée en cas de retard, défaillance ou interruption de service dus à des cas de force majeure reconnus par la jurisprudence, à des événements extérieurs à SoLocal Marketing Services, du fait du Client ou du fait de la maintenance préventive des équipements et logiciels de SoLocal Marketing Services. Le Client est responsable des contacts qu'il fournit. Il s'engage à avoir déclaré ses Fichiers Contacts à la CNIL, à avoir recueilli le consentement opt-in préalable de ses contacts pour les Campagnes SMS et à avoir collecté loyalement ses données.

4. Garanties

Les données utilisées dans le cadre des présentes sont soumises aux qualités d'usage dans la profession de la publicité directe.

SoLocal Marketing Services ne fournit aucune garantie, à quelque titre que ce soit, concernant l'exactitude des références nominatives, et de toutes autres informations déclarées par les destinataires qui sont collectés par SoLocal Marketing Services ou ses partenaires.

Les SMS non Aboutis ne sont indemnisés au Client que s'ils dépassent cinq (5) pour cent du total des numéros de mobiles de particuliers loués, sur la base d'une fois la valeur facturée par numéros et pour autant que la réclamation intervienne dans le délai d'un mois à compter de la location des numéros de mobiles.

Toute réclamation devra être notifiée à SoLocal Marketing Services par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans un délai de 1 (un) mois. Au-delà, le Client est présumé de manière irréfragable avoir renoncé à tout type de réclamation.

SoLocal Marketing Services ne garantit pas, à quelque titre que ce soit, que les SMS seront lus par les Destinataires ou qu'ils feront l'objet d'une réponse de leur part.

II. LES MODES DE COMMERCIALISATION ET MOYENS DE PAIEMENT COMMUNS A TOUTES LES OFFRES

1. Vente on line

a. Création d'un compte Client

Lors de l'inscription du Client sur le Site MARKETINGCONNECT, un compte personnel lui est ouvert. Un identifiant ainsi qu'un mot de passe lui sont fournis.

Le Client est seul responsable de l'utilisation de son identifiant et mot de passe. Ainsi, toute utilisation de ceux-ci sera réputée avoir été effectuée par l'un de ses préposés.

SoLocal Marketing Services se réserve le droit en cours d'exécution des présentes de changer les identifiants et mot de passe pour des raisons d'ordre technique ou de sécurité. Dans ce cas, SoLocal Marketing Services informera le Client de ces modifications et lui communiquera dans un délai maximum de 24 heures les nouveaux identifiants et mot de passe.

b. Facturation et conditions de règlement

Les prix des prestations du Site MARKETINGCONNECT sont disponibles sur le site web.

Les règlements peuvent être effectués par carte bancaire en ligne, virement.

En cas de paiement par carte bleue en ligne, la commande sera validée et traitée immédiatement. En cas de paiement par virement, la commande ne sera validée qu'au moment de l'enregistrement du règlement par SoLocal Marketing Services à réception du règlement par son service comptable. SoLocal Marketing Services se réserve la possibilité de ne pas accepter certains paiements par carte bleue pour des raisons de sécurité de transaction. Le client sera alors invité à régler sa transaction par virement.

Le montant minimum de facturation online est de 100 € (cent euros) HT pour l'achat de fichiers d'adresses postales et/ou tél et de 500€ (cinq cent euros) HT pour les autres prestations. Dès lors que le montant total des prestations à payer par le Client serait inférieur au montant minimum, le Client s'engage à régler le montant minimum indiqué sur le Site.

Dans le cas où le montant à payer excéderait 5000 (cinq mille euros) € HT, SoLocal Marketing Services se réserve la possibilité d'exiger le règlement par virement de la commande.

Les prix s'entendent hors taxes. Les frais et taxes en vigueur au jour de l'émission de la facture seront pris en charge par le Client, qui s'y oblige.

2. Vente offline

a. Facturation

Au titre du développement durable, le Client autorise expressément SoLocal Marketing Services pour toute la durée du Contrat, à lui délivrer sa facture sous forme électronique par mail et reconnaît qu'elle lui tient lieu de facture d'origine.

Chaque facture intègre le montant dû par le Client. Le Client sera libre de consulter sa facture, de la copier ou de l'imprimer; il lui appartient de la conserver dans le respect des dispositions légales applicables. Sa facture sera consultable sur son Espace Client. Une facture sur support papier peut être envoyée au Client à tout moment s'il en fait la demande écrite à SoLocal Marketing Services.

Les prix s'entendent hors taxes. Les frais et taxes en vigueur au jour de l'émission de la facture seront pris en charge par le Client, qui s'y oblige.

b. Conditions de règlement

Le paiement pourra être réalisé soit par carte bancaire, soit par virement, soit par prélèvement par carte bancaire, soit par prélèvement bancaire étant entendu que le premier paiement interviendra au plus tard un mois après la souscription aux Offres Connect par le Client. Par exception, l'abonnement mensuel à SiteConnect pourra être réglé uniquement par prélèvement bancaire ou par prélèvement par carte bleue.

Le montant minimum de facturation offline est de 500€ (cinq cent euros) HT pour les prestations. Dès lors que le montant total des prestations à payer par le Client serait inférieur au montant minimum, le Client s'engage à régler le montant minimum indiqué sur le Site.

Le défaut de paiement ou le paiement partiel des sommes dues quelle que soit la prestation, entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la créance et une indemnité de retard égale à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement égale à 40 (quarante) euros, outre les frais judiciaires qui pourraient être exposés.

En outre, il sera appliqué de plein droit une indemnité égale à 30 € (trente euros). En cas de défaut de paiement SoLocal Marketing Services se réserve la possibilité de suspendre tout ou partie de la prestation. SoLocal Marketing Services pourra résilier, sept (7) jours après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet, tout ou partie du Contrat et ce, sans préjudice du versement par le Client des sommes restant dues.

SoLocal Marketing Services peut demander des conditions de paiement particulières, en cas d'incidents de paiement antérieurs, ou si la solvabilité du Client présente des risques anormaux ou si les modalités de recouvrement présentent des difficultés particulières.

3. Convention de preuve

Les Parties ont décidé de mettre en œuvre un processus de dématérialisation de l'ensemble des documents échangés entre elles, au moyen d'une plateforme informatique exploitée par la Société SLIMPAY-agissant en qualité de prestataire indépendant de service de certification électronique, au sens de l'article 1-11 du Décret n° 2001-272 du 30 mars 2001- via l'utilisation d'outils de signature électronique garantissant :

-l'identification du signataire via l'authentification préalable du Client assurée par la collecte de données d'identification réalisées en amont par SoLocal Marketing Services- et à sa suite l'émission d'un certificat à la volée par l'Autorité de Certification (permettant de lier les données afférentes à la vérification de signature à une personne et d'en confirmer l'identité).

-le consentement du signataire quant au contenu du document via la saisie d'un mot de passe à usage unique adressé par SMS au moment de la signature du document.

-l'intégrité du document signé, via le procédé de signature numérique de l'Autorité de certification et son archivage sécurisé.

-le lien entre le signataire et le document via l'émission du certificat, -le lien entre la signature numérique et le document auquel elle s'attache, via l'établissement d'un fichier de preuve les contenant et une traçabilité des actions opérées au moment de la signature.

Dans le cadre de ce processus, le Client consent expressément à ce que l'ensemble de ses données, y compris personnelles, soient transmises à la Société SLIMPAY, en vue de réaliser une signature électronique.

Tout document sous forme électronique signé électroniquement par au moins l'une des Parties par l'usage des fonctionnalités de la plateforme et rendu accessible par une Partie à l'autre Partie sur la plateforme constitue un document opposable valant preuve, entre les Parties, de l'existence, de l'origine, de l'envoi, de l'intégrité et de l'horodatage du document émis et reçu; étant précisé que l'envoi et la réception sont réputés intervenir au même instant.

Les Parties reconnaissent ainsi expressément à tout document échangé dans les conditions précitées, (i) la qualité de document original ; (ii) l'admettent en preuve au même titre qu'un écrit sur support papier, au sens de l'article 1316-1 du Code civil et (iii) s'engagent à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante tant du document que de ses éléments, sur le fondement de leur nature électronique.

Le Client reconnaît expressément qu'il lui appartient de gérer et conserver les documents signés dans le respect des dispositions légales applicables.

Les Parties reconnaissent que la plateforme présente des garanties suffisantes de fiabilité et de performance conformes à l'état de l'art et à la législation et accepte que la Société exploitante fasse évoluer, notamment pour les maintenir à l'état de l'art, (i) les caractéristiques techniques et les conditions d'utilisation de la plateforme - sous réserve de ne pas altérer ou risquer d'altérer le niveau de sécurité entourant l'établissement des documents, leur conservation fidèle et durable et l'accès aux Parties-, et/ou (ii) les procédures de délivrance et de révocation des certificats, notamment pour garantir et en améliorer le fonctionnement et la sécurité.

Les Parties ont conscience que la plateforme est une solution accessible via le réseau Internet et fournie par une personne tierce au Contrat. Les Parties reconnaissent qu'aucune d'entre elles ne dispose des ressources nécessaires pour prévenir toute perte de données ou de performance, toute difficulté ou impossibilité d'accès et plus généralement toute anomalie ou dysfonctionnement empêchant d'utiliser normalement la plateforme. En conséquence, chaque Partie renonce expressément à tout recours pour tous dommages contre l'autre Partie en cas de défaillance ou indisponibilité de la plateforme y compris en cas de pertes de données résultant d'une défaillance ou indisponibilité de la plateforme, sous réserve que ladite défaillance ou indisponibilité ne soit pas le résultat d'un manquement ou du comportement fautif de cette autre Partie. De même, chaque Partie renonce à tout recours contre l'autre Partie dans le cas où la Société exploitante déciderait ou serait contrainte de cesser l'exploitation de la plateforme. Les Parties s'engagent à s'informer mutuellement et dans les plus brefs délais de toute anomalie, tout dysfonctionnement ou tout incident rencontré dans l'utilisation de la plateforme.

Chacune des Parties conserve à sa charge les frais liés à l'obtention des moyens matériels, logiciels et réseaux nécessaires à l'utilisation de la plateforme. Chacune des Parties demeure entièrement et exclusivement responsable de toutes conséquences qui résulteraient d'un manquement à ses obligations contractuelles ou plus généralement de la mauvaise utilisation de la plateforme ou de la signature électronique.

III. CONDITIONS APPLIQUEES COMMUNEMENT AUX OFFRES CONNECT

a. Acceptation de l'offre et des conditions générales de vente :

Les Offres Connect ne sont ouvertes qu'aux clients ayant une adresse de facturation en France.

Toute souscription du Client aux Offres Connect suppose l'acceptation des présentes conditions générales de ventes jointes, au bon de Commande envoyé par SoLocal Marketing Services.

En souscrivant à la Commande, le Client reconnaît accepter sans réserve les présentes conditions générales de vente.

Toute Commande validée par le Client sera considérée comme ferme et irrévocable à compter de la réception du Bon de commande et de l'autorisation de prélèvement signés.

b. Modification :

Le prix et les prestations convenues dans le cadre de la Commande correspondent aux tarifs et aux Offres Connect en vigueur à la date de leur validation. SoLocal Marketing Services se réserve le droit de modifier à tout moment ses tarifs et/ou ses offres. Dans cette hypothèse, le Client est informé de toute modification, et dispose d'un délai de trente (30) jours à compter de son information pour résilier son Contrat par courrier recommandé avec accusé de réception. A défaut, le Client est réputé avoir accepté la modification concernée, qui entrera en vigueur au plus tôt dans le mois qui suit l'expiration du précédent délai. SoLocal Marketing Services se réserve le droit de modifier les clauses des présentes conditions générales de vente. Toute nouvelle version des conditions générales de vente sera envoyée par email au Client et sera applicable au Client sauf résiliation du Client trente (30) jours après cette publication.

c. Garantie :

Par l'acceptation de la Commande, le Client garantit avoir les capacités de règlement suffisantes pour assurer la couverture de la créance de SoLocal Marketing Services. Si, après analyse, les capacités de règlement du Client se révèlent insuffisantes, SoLocal Marketing Services l'en informera dans un délai de trente (30) jours calendaires après l'acceptation de la Commande. Dans ce cas, SoLocal Marketing Services précisera au Client la ou les possibilités de nature à assurer à SoLocal Marketing Services une garantie de règlement satisfaisante. En cas de refus ou de non-exécution de cette ou ces possibilité(s) par le Client, SoLocal Marketing Services sera en droit de ne pas exécuter le Contrat.

d. Cession/sous-traitement :

Le Contrat étant conclu intuitu personae, il ne pourra être cédé ou transféré, en tout ou partie de, sous quelque forme que ce soit. Par exception aux dispositions de la précédente, SoLocal Marketing Services pourra céder ou transférer tout ou partie de ses droits ou obligations découlant du Contrat, dès lors que le cessionnaire reprend l'intégralité des obligations vis-à-vis du Client, et pourra sous-traiter tout ou partie de ses obligations.

e. Publicité :

Le Client autorise gracieusement SoLocal Marketing Services à citer et reproduire à titre de référence le nom du Client et les prestations réalisées.

Le Client certifie avoir la possibilité d'en autoriser l'utilisation, la reproduction et la représentation et garantit SoLocal Marketing Services contre toute action en contrefaçon, concurrence déloyale ou parasitaire, qui pourrait être intentée à son encontre à raison de l'utilisation, de la reproduction et de la représentation de ces éléments.

Il est convenu que les pages web objets de la présente Commande pourront être reproduites par SoLocal Marketing Services à des fins publicitaires dans tout document et sur tout support imprimé, en ligne, sur CDROM et/ou le cas échéant pour les mesures d'audience associées, et ce pour la durée de 3 (trois) ans.

f. Confidentialité :

Les parties conviennent de considérer comme strictement confidentiel l'ensemble des informations et des documents échangés dans le cadre des présentes, y compris le Contrat. Cette obligation survivra pendant une durée de douze (12) mois à l'expiration du Contrat pour quelle que cause que ce soit.

g. Suspension/résiliation

En cas de manquement par l'une des parties à l'une de ses obligations au titre d'un des Produits souscrits et après 7 (sept) jours suivant la réception par la partie défaillante d'un courrier recommandé demeuré sans effet, le contrat sera résilié de plein droit et sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

SoLocal Marketing Services se réserve le droit de suspendre la parution de toute annonce publicitaire et/ou de résilier de plein droit toute commande sans délai, sans formalité et sans droit à indemnité, en cas de non-respect par le Client des conditions de paiement ou si tout ou partie de l'annonce publicitaire s'avérait être non conforme aux lois et règlements applicables, aux présentes CGV, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public. Cette suspension/résiliation ne fera pas obstacle à ce que SoLocal Marketing Services réclame au Client des dommages et intérêts en fonction de préjudice subi par SoLocal Marketing Services.

h. Force majeure :

En cas de survenance d'un cas de force majeure, l'exécution du Contrat est suspendue dans un premier temps.

Doit être considéré comme un cas relevant de la force majeure outre les cas retenus par la jurisprudence française : les interruptions ou dysfonctionnements, ainsi que toute maintenance ou panne de logiciels et équipements empêchant la réalisation des prestations par SoLocal Marketing Services, les émeutes ou désordres, les catastrophes naturelles ou épidémies, les actes de terrorisme, le sabotage, les dispositions d'ordre législatif ou réglementaire apportant des restrictions à l'objet du Contrat, les conflits sociaux quels qu'ils soient, et plus généralement tout événement extérieur à SoLocal Marketing Services, ou empêchant l'exécution normale du Contrat. Sera également considéré comme un cas de force majeure, l'inexécution de ses obligations contractuelles par SoLocal Marketing Services en raison du défaut d'exécution des obligations d'une tierce partie qu'elle avait chargé d'accomplir tout ou partie de ses obligations lorsque les conditions de la force majeure telles que définies ci-dessus sont réunies dans le chef de tiers.

Si cet événement devait avoir une durée supérieure à quatre-vingt (90) jours ouvrés, le Contrat pourra être résilié, de plein droit, sans formalité judiciaire, par SoLocal Marketing Services, sans préavis et sans droit à indemnité, de quelque nature que ce soit, par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception ayant un effet immédiat.

i. Divers :

Indépendance des parties : Les parties sont réputées être indépendantes l'une par rapport à l'autre, et aucune disposition du Contrat ne sera interprétée notamment comme créant entre elles un affectio societatis, un quelconque lien de subordination entre le personnel de chacune des parties, ou une solidarité à l'égard de leurs créanciers respectifs.

Nullité partielle - Dissociation : Dans l'hypothèse où une disposition du Contrat serait nulle, illégale, inopposable ou inapplicable d'une manière quelconque, les autres stipulations du Contrat demeureront en vigueur en conservant leur plein et entier effet. Néanmoins, les parties entameront dans ce cas des concertations afin d'intégrer dans le Contrat une nouvelle clause ayant pour effet de rétablir la volonté commune des parties telle qu'exprimée dans la clause initiale, et ce, dans le respect du droit en vigueur applicable au Contrat. Maintien de certaines stipulations : Toutes les dispositions du Contrat qui peuvent être raisonnablement interprétées comme survivant à l'expiration du Contrat pour quelle que cause que ce soit survivront à cette expiration.

j. Droit applicable et attribution de compétence :

Le Contrat est régi par le droit français. Tout différend survenant entre les parties y compris en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie, de demande incidente, de procédure d'urgence, ou de procédure conservatoire, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

k. Droit d'accès et de rectification aux fichiers informatisés :

Conformément aux dispositions des articles 38, 39 et 40 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, le Client dispose auprès de SoLocal Marketing Services d'un droit d'accès et de rectification et de

suppression aux données personnelles le concernant dont SoLocal Marketing Services est destinataire.

SoLocal Marketing Services peut être amenée à communiquer à SoLocal Group et/ou ses filiales et/ou à ses partenaires toutes les coordonnées ainsi que le contenu des insertions publicitaires recueillis dans le cadre de la présente Commande, dans le but d'effectuer des opérations de prospection commerciale, de marketing direct, d'édition d'annuaires et/ou de renseignements téléphoniques, en France ou à l'étranger. Le client peut s'opposer à cette communication en le notifiant par lettre simple adressée à SoLocal Marketing Services - Service Client SiteConnect - 16904 Angoulême cedex 9 ou par courrier à cette adresse siteconnect@pjms.fr.